

**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DES HAUTEURS
CTE MATAPEDIA**

À une séance extraordinaire de la municipalité des Hauteurs tenue lundi 11 décembre 2017 au lieu ordinaire des séances et à 19h00 sont présents/tes M. Steeve Michaud, M. François St-Laurent, M. Jean-Rock Michaud et M. Donald Lavoie tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de Mme Gitane Michaud, Mairesse.

Mme Rachel Tardif, conseillère au siège #2, est absente.

La directrice générale/sec.-trés. Pascale Fortier, est présente.

OUVERTURE

Après un moment de silence Mme la Mairesse ouvre la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud appuyé par M. Steeve Michaud et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018

Il est proposé par M. François St-Laurent appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que le conseil municipal des Hauteurs accepte les prévisions budgétaires 2018 au montant de 868 621 \$ pour les revenus et un montant égal pour les dépenses, budget équilibré tel que recommande le Ministère des Affaires Municipales.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES
ANNEE 2018-2019-2020**

Il est proposé par M. Donald Lavoie appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que le conseil municipal des Hauteurs accepte les prévisions du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2018-2019-2020 conforme aux exigences du Ministère des Affaires Municipales qui se répartit comme suit:

Année 2018	Année 2019	Année 2020
29 963 \$	11 137 \$	9 567 \$

Total des dépenses anticipées 50 667\$

La ventilation des ces immobilisations apparaît au formulaire PT-1 du cahier du Programme triennal des immobilisations.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

TAUX DE TAXES FONCIÈRES, MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES 2018

Conformément au règlement n° 92 permettant au conseil municipal des Hauteurs d'établir par ce règlement que toutes taxes foncières générales ou spéciales soient à l'avenir imposées par simple résolution.

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud et appuyé par M. François St-Laurent et résolu que le taux de la taxe foncière pour 2018 soit de 1.30\$ du cent dollars d'évaluation sur tous les biens fonds imposables dans la municipalité.

Le taux de taxes des matières résiduelles, recyclables et organiques pour 2018 qui oblige tous propriétaires, occupants de maisons ou agriculteurs qui possèdent une grange avec des animaux en sa possession ou établissement de commerce ou d'organismes à payer une taxe annuelle dite cueillette des matières résiduelles, recyclables et organiques lesquelles taxes qui seront au taux suivant pour 2018.

\$ 123\$ Rési. pour chaque propriétaire, ou occupant de maison ou de chalet
\$ 68\$ Récy.
\$ 77\$ Comp.

\$ 120\$ Rési. pour chaque agriculteur qui possède une grange avec
\$ 97\$ Récy. des animaux en sa possession
\$ 76\$ Comp.

\$ 217\$ Rési. pour chaque établissement de commerce ou organisme
\$ 100\$ Récy.
\$ 85\$ Comp.

Le propriétaire ayant une résidence habitée par un locataire, les taxes de matières résiduelles recyclables et organiques seront chargées au propriétaire.

Le propriétaire ayant un immeuble à logements, les taxes de matières résiduelles, recyclables et organiques seront chargées au propriétaire selon le nombre de logements occupés avant la facturation annuelle.

Ces taxes seront perçues en même temps que les taxes foncières générales ou spéciales et seront divisible selon le nombre de versements.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

TAUX D'INTERÊT, NOMBRE DE VERSEMENT, FRAIS D'AVIS SUR LES COMPTES DE TAXES

Il est proposé par M. Donald Lavoie appuyé par M. Steeve Michaud et résolu que le taux d'intérêt sur les comptes de taxes passés dû est établi à 1.5 % par mois pour l'année 2018. Les frais pour envoi d'avis sont de 5.00 \$ et le nombre de versement est de trois (3).

29 mars 2018

28 juin 2018

27septembre 2018

Copies des prévisions budgétaires 2018 seront distribuées à chaque adresse civique de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 25 sur proposition de M. Steeve Michaud, la séance est levée.

_____Mairesse

_____dg/sec.-trés.